

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 779-2024 CONCERNANT LA CONSTRUCTION

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, M^e Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite ville, à l'effet :

QUE le règlement numéro 779-2024 concernant la construction a été adopté le 8 avril 2024 par ladite ville et est disponible au bureau de la greffière de Saint-Lin-Laurentides à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, pour consultation;

QUE le règlement numéro 779-2024 concernant la construction est entré en vigueur lorsque la municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm a adopté sa résolution le 26 février 2025 par laquelle elle déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ledit règlement;

QUE le certificat de conformité numéro CC-SLL/2025-011 a été émis, en date du 27 février 2025, par le conseil de la MRC de Montcalm.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 12 mars 2025.

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale